DLP12-8-68 825075

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Supplément n° 1 au BULLETIN N° 95 d'AOUT 1968 — le 9 août 1968

VIGNE

AVERTISSEMENTS

Mildiou :

Nous subissons actuellement une période pluvio-orageuse d'une extrême importance étant donné la présence d'inoculum en de nombreuses régions.

Dans les secteurs ayant été atteints par l'orage violent du 8 août qui a lessivé tous les traitements, il est indispensable d'assurer au plus vite une nouvelle couverture anticryptogamique sérieuse du vignoble.

Dans le cas où certaines parcelles auraient été touchées par la grêle, cette couverture devra se faire avec un produit organo-cuprique ou cuprique.

Dans les autres secteurs, renouveler les traitements pour le 15 août.

Vers de la grappe :

Le renouvellement du traitement contre les vers de la grappe doit être réalisé dans les mêmes conditions que le traitement anti-mildiou. Etant donné l'état de resserrement des grappes, il ne serait peut être pas inutile d'intervenir par un poudrage complémentaire.

Oïdium et Erinose :

Le mélange de soufre mouillage aux traitements précités semble opportun.

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS

Tavelure et maladies de conservation :

A la faveur de la période pluvieuse que nous subissons, une évolution tardive de la Tavelure peut se produire sur fruits, en fonction de l'état sanitaire des vergers. Des contaminations tardives sont même susceptibles d'évoluer en cours de conservation.

D'autres maladies dites "de conservation" dont les agents responsables sont des champignons des genres Botrytis, Nectria, Monilia et Glaeosporium rendent nécessaire une protection des fruits jusqu'à la récolte.

/...

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 255

On procédera à ces ultimes traitements avec des produits à base de Thirame (T.M.T.D.) Phaltane, Captane, etc...

Carpocapse des pommes et des poires :

Bien que le vol de deuxième génération s'avère peu important, certains secteurs des départements de l'Aube et de la Marne, habituellement touchés par ce parasite devront assurer un traitement contre le carpocapse entre le 15 et le 20 août.

Carpocapse des prunes :

Sur les variétés à maturité tardive, effectuer avant le 15 août un traitement avec oléoparathion, oleomalathion, oleodiazinon ou Carbaryl (respecter les délais avant récolte).

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT

Mildiou de la omme de terre :

Dans les cultures maintenues en végétation la protection recommandée par notre avis du 23 juillet devait assurer une couverture correcte jusqu'à maintenant. Elle a souvent dû être renouvelée à la suite des pluies des 30-31 juillet, parfois supérieures à 20 mm, ayant lessivé le produit et aussi amené de nouvelles contaminations dont les taches doivent apparaître incessamment.

La période pluvio-orageuse que nous traversons actuellement doit provoquer de nouvelles sorties de taches à partir du 16 août.

C'est donc avec la plus grande circonspection que les exploitants doivent envisager de maintenir leurs cultures en végétation.

Dans les cultures ne présentant à réception de l'avis que de rares taches (au maximum en moyenne 1 à 2 taches par pied), il est possible de maintenir les cultures après un traitement à réaliser dès que possible et de toute manière avant le 16 août.

Dans les cultures plus atteintes défaner sans délai.

Les variétés féculières doivent également recevoir une nouvelle protection avant le 16 août.

Cercosporiose de la betterave :

Malgré l'été particulièrement pluvieux, nous confirmons notre précédent avis : il n'y a pas à envisager de traitement contre cette maladie.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"